

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT et Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 05 janvier 2026	Le 08 janvier 2026	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-01-07 Développement touristique – acquisition d'une licence IV

Rapporteur : Sandrine LARCHER

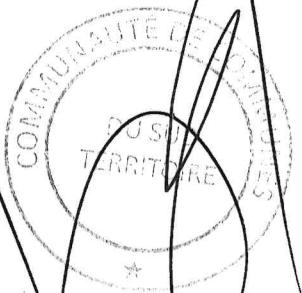
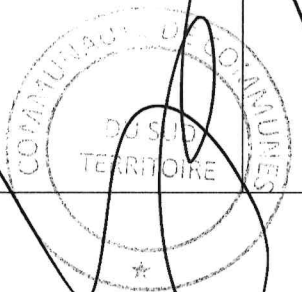
Vu la délibération 2025-11-41 de la commune de Joncherey relative à la cession de leur licence IV arrivant à échéance,

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes du Sud Territoire a la possibilité de faire l'acquisition d'une licence IV pouvant servir à d'éventuels équipements et projets touristiques, notamment le futur développement du camping situé à Joncherey.

La commune de Joncherey, possédant une licence IV inutilisée et arrivant à échéance, a acté par délibération de son Conseil municipal, la cession de cette dernière, et ce avant la date butoir d'exploitation, au profit de la CCST. Le montant de l'acquisition est fixé à 5 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de réaliser l'acquisition de cette licence IV pour un montant de 5 000 €,**
- **d'affecter les crédits nécessaires au budget général,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le LUNDI 19 JAN. 2026 Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT  
--	--